



VIII - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

- 01** Les chiffres clés
- 02** Spécificités sectorielles
- 03** Comparaisons avec l'emploi salarié total en Région wallone et Bruxelles
- 04** Mise en perspective
- 05** Pour aller plus loin



VIII - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

1. LES CHIFFRES CLÉS

- 01 La distribution des employeurs selon leur lieu d'implantation
- 02 La distribution des travailleurs selon leur lieu de travail
- 03 L'évolution du nombre d'établissements selon la province entre 2008 et 2015
- 04 L'évolution du nombre de travailleurs selon la province entre 2008 et 2015
- 05 Evolution de la proportion de travailleurs par rapport à la population totale selon la province

1.1. LA DISTRIBUTION DES EMPLOYEURS SELON LEUR LIEU D'IMPLANTATION

PRÈS D'1/3 DES EMPLOYEURS IMPLANTÉS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Les employeurs sont davantage implantés dans les grands centres urbains et, a fortiori, dans la capitale : 1 680 employeurs ont leur siège social à Bruxelles.

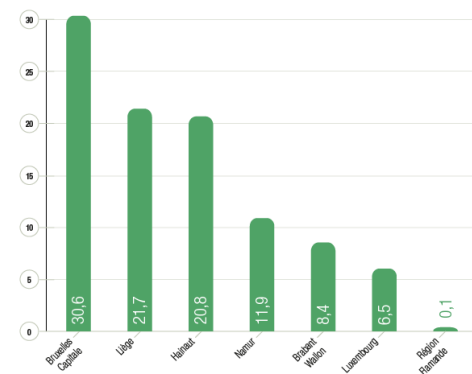
UN LIEN AVEC LA TAILLE DE LA POPULATION*

Lorsqu'on tient compte de la taille de la population dans chaque province, il y a en moyenne un employeur pour mille habitants. Le ratio est le plus élevé à Bruxelles et le plus faible dans la province de Hainaut. On ne peut toutefois pas en déduire une plus faible représentation des secteurs considérés dans le Hainaut.

Ces données ne concernent en effet que le secteur privé. Or, historiquement, le secteur public est plus fortement implanté dans le Hainaut et également à Liège que dans les autres provinces, ce qui peut expliquer le plus faible ratio des employeurs privés.

* Source = statbel.fgov.be

Distribution des employeurs selon leur lieu d'implantation
(31 décembre 2015)



Distribution des employeurs selon leur lieu d'implantation
(31 décembre 2015)

	Nombre d'employeurs	Population (01/01/16)	Ratio (en ‰)
Liège	1189	1 098 688	1,08
Hainaut	1141	1 337 157	0,85
Luxembourg	356	280 327	1,27
Brabant Wallon	458	396 840	1,15
Namur	653	489 204	1,33
Bruxelles-Capitale	1680	1 187 890	1,41



1.2. LA DISTRIBUTION DES TRAVAILLEURS SELON LEUR LIEU DE TRAVAIL

PRÈS D'1/3 DES TRAVAILLEURS DANS LA PROVINCE DE HAINAUT

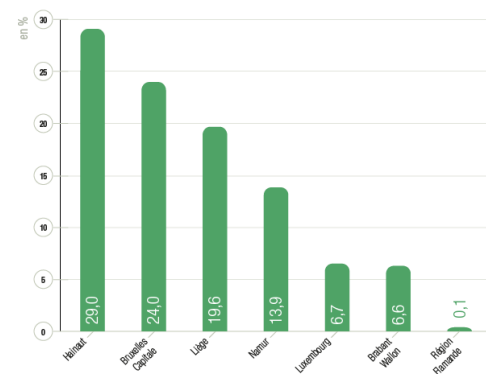
La répartition des travailleurs selon leur lieu de travail suit globalement la même courbe que celle des employeurs. Toutefois, la Province du Hainaut prend la première place du classement, alors qu'elle était troisième dans la distribution des employeurs. Cela s'explique par la taille en moyenne plus grande des institutions dans le Hainaut (moyenne de 12,1 travailleurs par employeur pour 13,9 à Liège).

UN LIEN AVEC LA TAILLE DE LA POPULATION*

Le lien entre le nombre de travailleurs dans chaque province et la taille de la population totale laisse apparaître des différences importantes. Si le ratio est de 2,4 % en Province de Namur, il tombe à 1,42 % dans le Brabant wallon.

* Source = statbel.fgov.be

Distribution des travailleurs selon leur lieu de travail
(31 décembre 2015)



Distribution des travailleurs selon leur lieu de travail
(31 décembre 2015)

	Nombre de travailleurs	Population (01/01/16)	Ratio (en %)
Liège	16 552	1 098 688	1,51
Hainaut	24 447	1 337 157	1,83
Luxembourg	5 540	280 327	1,98
Brabant Wallon	5 649	396 840	1,42
Namur	11 724	489 204	2,40
Bruxelles-Capitale	20 256	1 187 890	1,71

1.3. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SELON LA PROVINCE ENTRE 2008 ET 2015

UNE CROISSANCE GLOBALE DE 27%

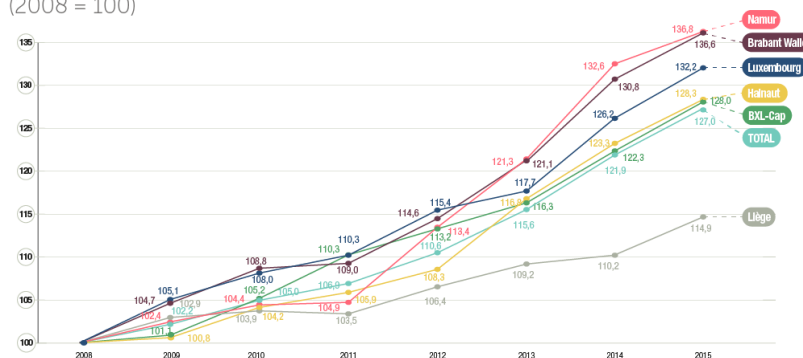
Le nombre d'établissements est passé de 5 312 en 2008 à 6 745 en 2015, soit une croissance moyenne de 3,9% par an.

DES DIFFÉRENCES SELON LES PROVINCES

La croissance ne se fait pas au même rythme dans les différentes provinces:

- la Province de Namur, après une croissance modérée jusqu'en 2011, marque ensuite une augmentation importante pour atteindre un taux de croissance de 36,8 % après 7 ans ;
- En Province de Liège, la croissance est plus douce pour atteindre, au bout de la période considérée, une croissance de 14,9%.

Evolution du nombre d'établissements selon la province (2008 = 100)



1.4. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS SELON LA PROVINCE ENTRE 2008 ET 2015

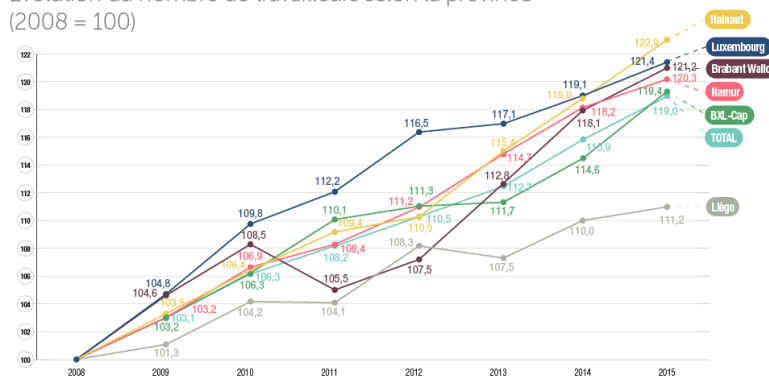
UNE CROISSANCE GLOBALE DE 19%

En 7 ans, le nombre de travailleurs a connu une croissance de 19 %, ce qui est un peu moins que celle du nombre d'établissements, ce qui pourrait se traduire par une diminution modérée de la taille des établissements dans le temps (cf. chapitre sur la taille des organisations).

DES DIFFÉRENCES SELON LES PROVINCES

C'est ici la Province de Hainaut qui se distingue avec une croissance de 22,9 % entre fin 2008 et 2015. A nouveau, c'est la Province de Liège qui connaît la croissance la plus faible. Remarquons également que le Brabant wallon a connu une diminution du nombre de travailleurs en 2010 et 2011 pour ensuite repartir à la hausse et rejoindre une croissance semblable aux autres provinces.

Evolution du nombre de travailleurs selon la province (2008 = 100)

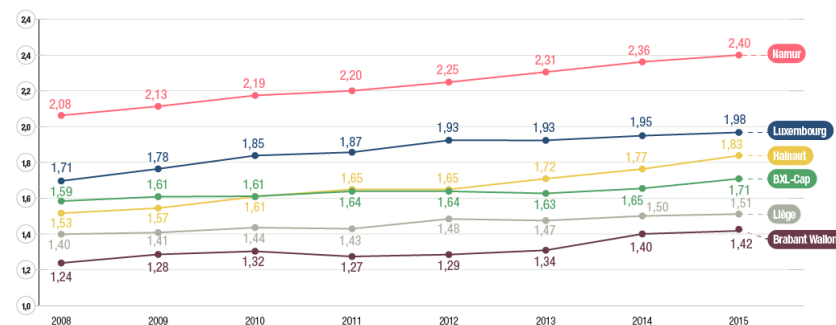


1.5. EVOLUTION DE LA PROPORTION DE TRAVAILLEURS PAR RAPPORT À LA POPULATION TOTALE SELON LA PROVINCE

UNE AUGMENTATION GLOBALE DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS PLUS IMPORTANTE QUE CELLE DE LA POPULATION

Quelle que soit la province, une augmentation plus rapide du nombre de travailleurs du secteur que de la population totale est constatée, surtout dans les Provinces de Namur et de Luxembourg.

Evolution de la proportion de travailleurs du secteur par rapport à la population totale dans les différentes provinces (en %)





VIII - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

2. SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES

01 Répartition des établissements des différents secteurs selon la province

2.1. RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DES DIFFÉRENTS SECTEURS SELON LA PROVINCE

DES DIFFÉRENCES SECTORIELLES

Une comparaison entre les secteurs nous amène à constater que :

- ISAJH, ETA et AF sont plus implantés en Hainaut que les autres ;
- AF est davantage implanté en Luxembourg que les autres;
- MAE est davantage implanté en Brabant wallon;
- ETA est davantage implanté en Province de Namur;
- 4S et ASSS, ainsi que MAE se distinguent par leur présence plus importante à Bruxelles.

Répartition des établissements selon la province dans les différents secteurs
(31 décembre 2015)



VIII - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
3. COMPARAISONS AVEC L'EMPLOI SALARIÉ TOTAL EN RÉGION WALLONE ET BRUXELLES

01 La part du secteur dans la population totale des salariés selon l'arrondissement



3.1. LA PART DU SECTEUR DANS LA POPULATION TOTALE DES SALARIÉS SELON L'ARRONDISSEMENT

7,9% DES SALARIÉS EN WALLONIE ET À BRUXELLES TRAVAILLENT DANS LES SECTEURS APEF

En comparant la part des travailleurs du secteur dans les différents arrondissements à la totalité des salariés, on repère les lieux à forte et à faible implantation.

UNE FORTE PRÉSENCE DANS LES PROVINCES DE LUXEMBOURG ET DE NAMUR

Certains résultats sont remarquables: 22.6 % des salariés du secteur privé de l'arrondissement de Philippeville travaillent dans les secteurs APEF et 18,9 % du côté de Dinant. Notons également les arrondissements de Tournai et de Thuin avec des proportions autour de 16 %.

UNE FAIBLE PRÉSENCE À BRUXELLES ET DANS LE BRABANT WALLON

Notons la faible représentation des travailleurs du secteur à Bruxelles et dans le Brabant wallon en comparaison avec l'emploi salarié privé de ces régions.

Comparaisons avec l'emploi salarié total en Région wallonne et Bruxelles (31 décembre 2015)

Nombre de salariés	APEF	Emploi total (privé)	Ratio (en%)
Arlon	973	9 874	9,9
Bastogne	865	7 238	12,0
Marche-en-Famenne	970	10 622	9,1
Neufchâteau	1 788	12 176	14,7
Virton	944	6 311	15,0
Total Luxembourg	5 540	46 221	12,0
Dinant	3 528	18 678	18,9
Namur	6 518	58 120	11,2
Philippeville	1 678	7 434	22,6
Total Namur	11 724	84 232	13,9
Waremme	862	9 615	9,0
Huy	1 581	17 529	9,0
Liège	9 008	127 846	7,0
Verviers	5 101	55 038	9,3
Total Liège	16 552	210 028	7,9
Nivelles	5 649	95 845	5,9
Total Brabant Wallon	5 649	95 845	5,9
Ath	1 421	13 975	10,2
Mons	4 207	39 793	10,6
Charleroi	5 865	85 473	6,9
Tournai	5 292	33 863	15,6
Mouscron	1 523	21 204	7,2
Thuin	2 958	18 333	16,1
Soignies	3 181	31 428	10,1
Total Hainaut	24 447	244 069	10,0
TOTAL WALLONIE	63 928	681 475	9,4
TOTAL BRUXELLES	20 256	389 416	5,2
TOTAL	84 285	1 070 891	7,9



VIII - LES SECTEURS APEF SOUS L'ANGLE DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

4. MISE EN PERSPECTIVE

01 La proximité géographique des structures : un enjeu des secteurs APEF ?



4.1. LA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE DES STRUCTURES : UN ENJEU DES SECTEURS APEF ?

UNE CROISSANCE DU SECTEUR PLUS RAPIDE QUE CELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ TOTAL DANS LA GRANDE MAJORITÉ DES TERRITOIRES

L'analyse de la répartition géographique des employeurs, des établissements et des travailleurs des différents secteurs permet de constater qu'elle est relativement étendue et décentralisée. La répartition du nombre d'établissements et de travailleurs du secteur correspond grosso modo à la taille de la population totale dans les différents territoires, avec une concentration fort logiquement plus importante dans les grands centres urbains.

Il y a cependant des différences remarquables en ce qui concerne l'implantation de certains secteurs et de la part de l'emploi APEF dans certains territoires. Mais globalement, la tendance est la même: l'emploi APEF augmente plus rapidement que l'emploi salarié total et la population totale, ce qui montre l'importance grandissante de ce secteur et une répartition géographique de plus en plus fine.

LA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE ET L'ANCRAGE LOCAL COMME ENJEU DU SECTEUR?

Les besoins sociaux s'expriment au niveau local. La capacité d'innovation sociale du secteur non marchand se déploie également au niveau local où il peut développer de nouveaux champs d'action, ou parfois détecter et répondre à des besoins qui ne sont pas couverts par le secteur public ni par le secteur privé marchand. Pour répondre au mieux à ces besoins, la proximité géographique et l'ancrage sur le territoire local se présentent comme des conditions indispensables.

La notion de territoire a toujours eu une place importante dans l'intervention sociale. Dès le 19^{ème} siècle, un des deux vecteurs fondamentaux de l'assistance est « la relation de proximité qui doit exister entre le bénéficiaire des secours et l'instance dispensatrice » (Castel, 1995: 63). Toutefois, avec le système de protection sociale centralisé et sectorisé mis en place à la sortie de la deuxième guerre mondiale, un mouvement de déterritorialisation a eu lieu.

Cela n'empêche que la proximité avec les bénéficiaires est restée une préoccupation majeure. Celle-ci s'est réaffirmée davantage dans le contexte de crise de l'Etat-providence et s'affirme aujourd'hui comme une modalité d'action pertinente à laquelle le secteur non marchand a d'emblée correspondu. Gardons toutefois à l'esprit que la proximité est loin d'être le seul critère qui préside au choix du lieu d'implantation. D'autres facteurs tels que le soutien politique local, l'histoire du secteur, le coût de l'immobilier... jouent un rôle tout aussi important.



5. POUR ALLER PLUS LOIN

Voici une sélection de ressources pour vous permettre d'approfondir la thématique :

- CASTEL, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Ed. Fayard, Paris.
- IWEPS (2013), *Les chiffres-clés de la Wallonie*, n° 13, décembre. <http://www.iweps.be/chiffres-clés-de-la-wallonie-ndeg13>
- Province du Brabant wallon (2007), *Etude sur les besoins sociaux prioritaires en Brabant wallon*, étude réalisée par TR@me scrl et le Groupe d'Etude de Démographie Appliquée. <http://bit.ly/29jwoZ5>